

AIDANT FAMILIAL

❖ Êtes vous concerné(e) ?

- Aidez-vous régulièrement un de vos proches qui ne peut plus effectuer seul certains actes de la vie quotidienne ?
- Votre proche compte-t-il sur vous ? (c'est-à-dire si vous n'êtes pas en mesure d'apporter l'aide à votre proche, cela l'empêche-t-il de vivre normalement ?)

Si vous avez répondu **OUI** à une de ces questions vous êtes certainement proche aidant et cette fiche est faite pour vous

❖ Quelques solutions pour vous aider à concilier l'accompagnement d'un proche et le travail :

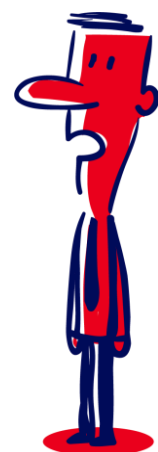
- Les congés pour les aidants (proche aidant, solidarité familiale...)
- Le CESU aidant
- L'aide au répit, l'aide à l'entrée en EHPAD ...

❖ Qui contacter ?

- **L'équipe QVT de la DRAPS**
- **Malakoff Humanis** – Ligne Info Aidant : **09 86 98 88 80** du lundi au samedi de 9h00 à 17h30 ou via le site internet essentiel-autonomie.com

POUR ALLER PLUS LOIN

Nous avons rédigé un
guide pratique **AIDANT FAMILIAL**
que nous mettons à votre disposition
sur demande



La CFE-CGC Métiers de l'Emploi, signataire de l'accord QVT, s'est fortement mobilisée lors de la négociation, autour de cette réalité sociétale.

La CFE-CGC Métiers de l'Emploi reste plus que jamais à votre écoute.

N'hésitez pas à nous contacter : syndicat.cfe-cgc-occitanie@pole-emploi.fr

